
PROGRAMMES DE CRÉDITS CARBONE

Que sont les programmes de crédits carbone ?

Les programmes de crédits carbone, également appelés standards carbone, établissent un ensemble de règles, de procédures et de méthodologies qui constituent les exigences pour les crédits carbone générés par les projets et activités du marché carbone. Une fois la vérification de l'atténuation réussie, un programme en question émet des crédits carbone, également appelés réductions d'émissions volontaires (VER). Chaque crédit représente une quantité spécifique d'émissions de gaz à effet de serre (GES) évitées ou réduites.

Les programmes de crédits carbone peuvent fournir des crédits principalement aux marchés réglementés ou volontaires, ou aux deux. Les programmes de crédits carbone qui alimentent le marché volontaire du carbone (MVC) sont développés et gérés par des organisations privées, généralement des organisations non gouvernementales (ONG) internationales. Les organisations qui gèrent ces normes jouent un rôle crucial dans la garantie de la qualité des crédits carbone du MVC et dans l'assurance de la crédibilité du niveau de référence et du système de crédits sur lesquels repose le MVC. Le niveau de rigueur des différentes normes en matière d'intégrité environnementale et sociale varie.

Les programmes de crédits carbone définissent les procédures auxquelles les promoteurs d'activités du MVC doivent se conformer, englobant les processus de suivi, de rapportage, de validation et de vérification. Ils supervisent également l'émission de crédits et leur transfert, souvent par le biais de registres. Ils appliquent ainsi des règles et des exigences claires qui sont régulièrement révisées, des mécanismes de participation des parties prenantes et de traitement des griefs, des exigences spécifiques en matière de sauvegardes environnementales et sociales, des méthodologies de robustesse pour définir les niveaux de référence et les contributions des projets, ainsi que des exigences relatives aux examens indépendants des projets par des auditeurs tiers (appelés organismes de validation et de vérification, ODD ou *VVB en anglais*).



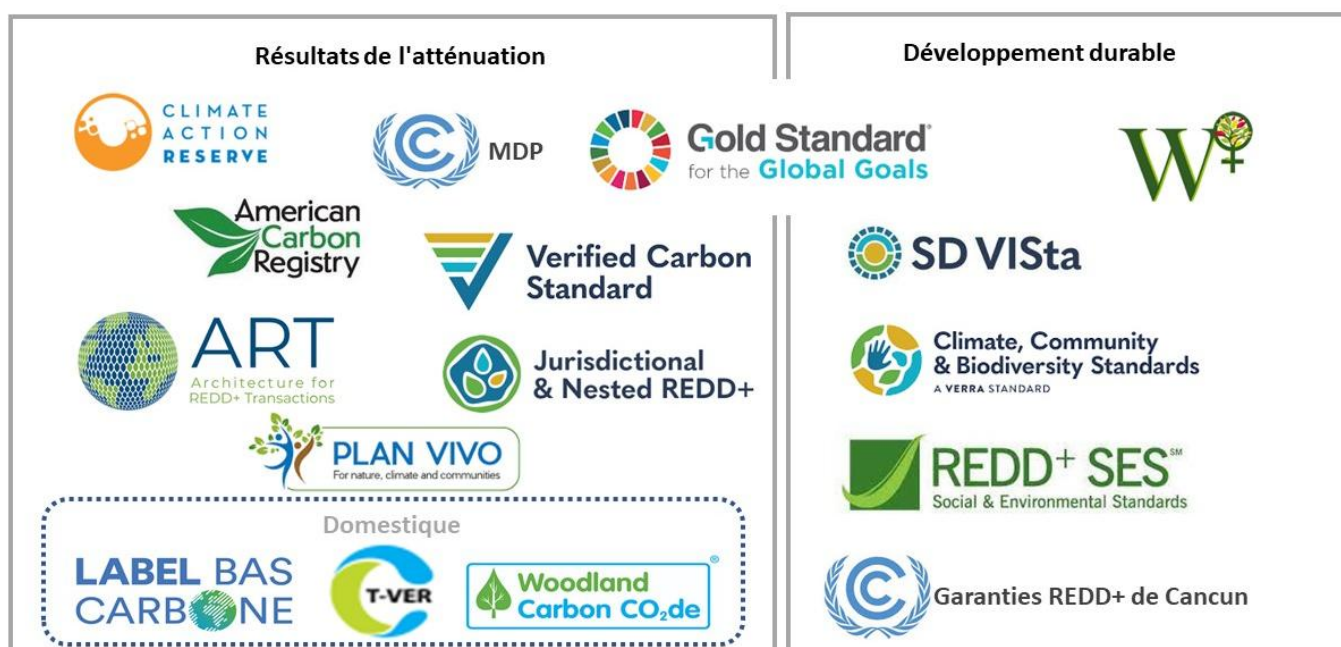
La plupart des crédits carbone sont évalués selon des normes carbone répondant à des critères de qualité communs, tels que des niveaux de référence robustes, la preuve de l'additionnalité, la permanence des réductions d'émissions, la prévention des fuites et l'absence de double comptage. Les critères et méthodes d'évaluation varient.

Quels sont les principaux programmes de crédits carbone du MVC ?

Les quatre programmes de crédits carbone qui contribuent aux plus grands volumes de crédits au sein du MVC sont :

- [VERRA](#) (anciennement Verified Carbon Standard) avec environ 68 %
- [Gold Standard](#) (GS) avec environ 20 %
- [American Carbon Registry](#) (ACR) avec environ 8 %
- [Climate Action Reserve](#) (CAR) avec environ 3 %.

Figure 1 : Programmes/normes de certification de crédits carbone participant au MVC (marché volontaire du carbone)



Source : Perspectives Climate Group



Comme le montre la figure 1 ci-dessus, les programmes de crédits carbone diffèrent par leurs priorités, leurs approches et leurs procédures. Certaines normes s'alignent étroitement sur des objectifs spécifiques, tels que les objectifs de développement durable (ODD), et intègrent des mécanismes de recours. D'autres se définissent par leur couverture géographique, tandis que certaines, comme *Puro.earth* ou *Isometrics*, se concentrent exclusivement sur l'absorption de carbone.

Vous trouverez ci-dessous une courte sélection de programmes de crédits carbone disponibles.



Avec l'Accord de Paris, le mécanisme prévu à l'article 6.4, également connu sous le nom de « **mécanisme de crédit de l'Accord de Paris** » (**PACM**), a été mis en place pour succéder au mécanisme de développement propre (MDP). Alors que le MDP génère des unités de réduction certifiée des émissions (URCE), qui pouvaient être échangés et utilisés à la fois sur les marchés de conformité et les marchés volontaires, le PACM émet des réductions d'émissions A6.4RE (A6.4RE). Ces crédits sont générés par des projets qui doivent être soumis à la vérification par des entités indépendantes accréditées. Le PACM est désormais reconnu pour avoir établi une référence plus rigoureuse en matière d'intégrité environnementale et sociale par rapport au MDP créé dans le cadre du Protocole de Kyoto. Cela le rend particulièrement attractif tant pour les acheteurs que pour les vendeurs soucieux des risques de réputation sur le marché volontaire du carbone, où la crédibilité des crédits carbone joue un rôle significatif dans la prise de décision.



Verra (le verified carbon standard)

fournit un cadre permettant aux projets de quantifier et de vérifier leurs réductions ou absorptions d'émissions. Bien qu'il n'inclue pas explicitement de critères sociaux ou de développement durable, Verra collabore avec d'autres normes pour créer des approches imbriquées qui intègrent des avantages supplémentaires en matière de durabilité. Les normes climatiques Verra (VCS) visent à garantir l'intégrité environnementale des crédits carbone. Cependant, cette norme a fait l'objet de critiques importantes, notamment en ce qui concerne les problèmes de sur-créditation, en particulier dans les projets de déforestation évitée. Ces dernières années, Verra s'est efforcée de revoir et d'affiner bon nombre de ses méthodologies afin de tenter de répondre à certaines de ces préoccupations et d'améliorer la crédibilité de ses crédits carbone.



Gold Standard[®]
certified **SDG impacts**

Le **Gold Standard** met fortement l'accent sur le développement durable, en s'alignant étroitement sur

les objectifs de développement durable. Les projets visant la certification Gold Standard doivent non seulement répondre à des critères rigoureux de réduction des émissions, mais aussi démontrer des impacts sociaux et environnementaux positifs. [Le Gold Standard pour les Objectifs de développement durable](#) intègre un éventail plus large d'indicateurs de développement durable. Le Gold Standard aligne son cadre de certification sur l'article 6 de l'Accord de Paris, exigeant que tous les projets dont la date de référence est postérieure à 2026 soient « alignés sur l'Accord de Paris ». Le registre étiquette désormais les crédits autorisés, suit [les ajustements correspondants](#) (CA) et prend en charge les transferts internationaux de réduction des émissions (RATI), garantissant ainsi que les crédits répondent aux normes strictes et actualisées de la CCNUCC.

Auteurs: Alicia Schmid, Annika Wallengren, Kaja Weldner (Perspectives Climate Group)